

Comprendre ses options de retraite

Étant donné que vous participez à un régime d'épargne-retraite collectif, votre employeur vous fournit de nombreux outils pour vous aider à comprendre votre régime d'épargne-retraite, ainsi qu'un soutien de la part de vos conseillers en régime de retraite, Reuter Benefits.

En tant que vos conseillers en retraite, nous serons ravis d'avoir de vos nouvelles et de répondre à vos questions. Pour vous aider à mieux comprendre votre régime et les options de revenu de retraite qui s'offrent à vous, nous avons indiqué ci-dessous quelques-unes des questions qui nous sont posées le plus souvent.

Quand puis-je commencer à retirer des fonds de mon ou de mes régimes de retraite à des fins de retraite?

Une fois que votre emploi aura pris fin ou que vous aurez pris votre retraite, vous pouvez accéder à vos épargnes-retraite conformément aux règlements qui régissent votre régime.

Quel revenu puis-je retirer de mon ou de mes régimes chaque année à la retraite?

Le montant du revenu que vous aurez droit de retirer tous les ans au cours de la retraite dépendra du genre de régime. Par exemple, les retraits à même les épargnes d'un régime de retraite sont assujettis à différentes règles qui s'appliquent au revenu pouvant être retiré et qui dictent les dates des retraits. Cependant, l'actif d'un REER n'est assujéti à aucune limite quant au maximum pouvant être retiré ni à aucune exigence relative à l'âge.

Comment vais-je recevoir l'argent de mes épargnes et le montant retiré est-il imposable?

Pour commencer à toucher un revenu régulier de vos épargnes-retraite, il vous faudra transférer l'actif d'un régime d'épargnes (par exemple un REER) à un régime de *revenus* (par exemple un fonds enregistré de revenu de retraite). Tous les montants reçus constituent un revenu imposable.

Combien de temps mon revenu durera-t-il au cours de la retraite?

La durée de votre revenu dépendra du type de produit de revenu de retraite pour lequel vous optez. Reuter Benefits peut vous fournir une illustration de votre revenu ainsi que la réponse à cette question.



Élaboration de votre régime de revenu de retraite...

L'équipe de Reuter, composée de conseillers et de conseillères autorisés en revenus de retraite, peut vous venir en aide en répondant à vos éventuelles questions au sujet de votre régime et des options de retraite qui s'offrent à vous.

Nous vous encourageons à vous servir de l'outil de planification en ligne qui vous est fourni sur votre site Web sécurisé des participants au régime collectif et à collaborer avec nous pour la conception de votre régime en vue de la retraite. Vous pouvez joindre Reuter Benefits au numéro sans frais suivant : 1 800 666-0142 ou encore par courriel à retire@reuterbenefits.com.